
Adresse de la société populaire de Paul-les-Fontaines (Drôme) qui applaudit à la vigilance de la Convention et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Paul-les-Fontaines (Drôme) qui applaudit à la vigilance de la Convention et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 263-264;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29221_t1_0263_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

33

La société populaire de Valence, département de la Drôme, demande que, pour obvier aux lenteurs qu'éprouvent les distributions des effets offerts pour les défenseurs de la patrie, la Convention nationale décrète qu'il sera établi des magasins centraux, qui seront à la portée des armées, et dans lesquels chaque arrondissement déterminé versera directement tous les effets utiles offerts pour les soldats de la République.

Renvoyé au comité de l'examen des marchés (1).

La Société populaire de Valence, félicite la Convention nationale du décret qu'elle a rendu sur les détenus dans les maisons de suspicion; l'invite à rester dans l'attitude révolutionnaire et demande qu'il n'y ait point de paix avec l'extérieur, point d'indulgence pour nos ennemis intérieurs; et des bords du précipice, dit-elle, où la scélérateuse l'a conduite, la République sortira triomphante et radieuse, pour servir d'admiration à l'univers (2).

[Valence, 17 vent. II] (3).

« Gloire, reconnaissance, amour éternel à la Montagne de la Convention nationale pour son salutaire décret du 8 de ce mois sur les détenus dans les maisons de suspicion! Législateurs, cette grande et indispensable détermination était digne de vous; vous avez comblé la mesure des vœux des patriotes en fixant le terme où ils doivent cesser d'être sous le poignard de leurs ennemis, de ceux de la République; vous avez particulièrement répondu au vœu exprimé dans l'adresse des 71 Sociétés populaires réunies à Valence les 7, 8 et 9 septembre 1793 (vieux style) et dans la nôtre du 5 pluviôse.

Cette loi que, dans leur splendeur, Athènes et Rome, auroient envié à votre gloire, va porter une sainte commotion dans le cœur de ces hommes qui, par caractère ou par tempérament, sont restés en-deçà des mesures révolutionnaires. Elle va produire des héros en Liberté, ainsi que vos sages lois, vos justes récompenses et l'amour de la patrie en ont créé dans l'art de la guerre parmi nos généreux défenseurs. Plus de motifs, plus de prétexte pour n'être pas à la hauteur des circonstances. Ne chérir sa patrie qu'à demi c'est, à coup sûr, la trahir; elle ne sauroit être aimée faiblement.

Législateurs, restez dans cette attitude révolutionnaire; la liberté, et ce qui est la même chose, le bonheur du monde, y sont attachés, et si dans les dernières convulsions de la rage expirante des tyrans conjurés contre les brillantes destinées que vous préparez à notre commune patrie, si dans les derniers efforts du fanatisme mourant, il étoit possible que l'hon-

(1) P.V., XXXV, 54. Le texte correspondant n'a pas été retrouvé.

(2) C 300, pl. 1055, p. 15¹. Minute du p.-v., même séance, mais adresse différente.

(3) C 300, pl. 1055, p. 15². Mention dans Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t) et 25 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 394.

neur de nos armes et la sainte raison fussent un seul instant en péril, achevez votre ouvrage en accélérant l'expulsion de la terre de la Liberté des ennemis de notre Révolution, de ces tigres altérés de notre sang que l'impuissance de nuire dans leur captivité ne rend que plus intrigants et plus féconds dans les moyens d'exercer leur barbare vengeance.

Déjà, et avant le rapport de Barère, nous avons spontanément arrêté de vous inviter à n'accéder à aucune proposition de paix tant que les satellites des despotes souilleraient de leur présence les terres de la Liberté. La France ne peut vouloir de paix qu'avec les peuples, et pour transiger avec eux, il faut que leurs tyrans aient subi la peine trop longtemps retardée de leur despotisme usurpé; il faut que la Liberté, cette fille du ciel, ait établi son trône sur toute la surface du globe. Pères de la patrie, vous qui êtes tout son espoir, point de paix avec les tyrans, point d'indulgence pour nos ennemis intérieurs, et, des bords du précipice où la scélérateuse l'a conduite, la République sortira triomphante et radieuse pour servir d'admiration à l'univers. »

PAYAN (présid.), SAPIN, BOURY (présid. du Comité), MARIN, VERT, LEPÉMEZ (secrét.), F. FOREST cadet, BARAL, POCHE, MEAUGÈRE, CLEYRAT, BÉRENGER, TERNIER, BOURDILLON aîné, MOLLOIT, BEAUJEAN (secrét.), BOURDILLON cadet, JOURDAN dit BOURGEOIS, CHATANIER, TERRASSE, BALTUS.

34

La société populaire de Paul-les-Fontaines, ci-devant Saint-Paul-trois-Châteaux, district de Montélimart, département de la Drôme, rappelle que cette commune, dont la population ne s'élève pas au-delà de 2 000 âmes, compte 400 de ses citoyens dans les armées de la République, indépendamment de ceux qui ont péri à son service. L'argenterie des églises a été envoyée à la monnaie tout récemment; les citoyens ont envoyé au district 150 chemises, 140 livres de charpie, 20 paires de bas et 6 paires de guêtres. Cette société termine en applaudissant à la vigilance et à l'activité du comité de salut public, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paul-les-Fontaines, s. d.] (2).

« Citoyens législateurs,

La Société de Paul-les-Fontaines, formée dans les premiers jours de 1790, n'a jamais cessé de donner les preuves les plus énergiques et les plus utiles de son patriotisme. Dès le commencement de la Révolution, on vit ses membres et les principaux citoyens à leur exemple, faire les sacrifices les plus généreux pour la répression des troubles et la fourniture des subsistances.

(1) P.V., XXXV, 55. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t) et 29 germ.; *Débats*, n° 571, p. 394.

(2) C 297, pl. 1023, p. 21.

Lorsque les conspirateurs de Jalès menacèrent d'une invasion les départements voisins, les citoyens coururent aux armes, et se rendirent au camp qui avait été désigné pour anéantir les rebelles : la commune aurait été abandonnée, si on n'avait arrêté leur ardeur. Ils marquèrent le même empressement pour la formation des bataillons de volontaires en 1791. Il s'en présenta un si grand nombre de tout âge, de tout état, et ils témoignèrent tant de zèle pour le service de la République, qu'on fut obligé pour répondre à leurs instances de les répandre dans les bataillons des autres districts.

Dans toutes les occasions, où il a été question de contribuer soit aux différentes levées de volontaires, soit à leur équipement, le zèle des citoyens de Paul-les-Fontaines a servi d'exemple à toutes les communes voisines. Ils firent passer au district de Montélimar, en avril 1793 (vieux style) 85 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie. A l'approche des rebelles marseillais, une troupe de gardes volontaires se détacha pour aller à leur rencontre, sur la Durance. Les levées multipliées de volontaires ont été faites sans plaintes et sans murmure. La commune dont la population ne s'élève pas au-delà de 2 000 âmes, compte 400 de ses citoyens dans les armées de la République; indépendamment de ceux qui ont glorieusement péri à son service.

Les assemblées primaires et la Société populaire ont voté pour la mort du dernier de nos tyrans. Elles ont exprimé leur satisfaction sur les fameuses journées des 31 mai et 1^{er} juin; elles ont accepté avec enthousiasme l'acte constitutionnel; les députés de notre société ont concouru aux différents arrêtés pris par les assemblées tenues dans les départements de la Drôme et les voisins. Nos citoyens se conduisent par les lois révolutionnaires et se conforment exactement à celle du *maximum*. Le district de Montélimar avait reçu une partie de l'argenterie des églises : le restant y avait été laissé pour le service ordinaire; mais la commune qui est composée des membres de la Société a destiné tous les objets aux besoins de la République; par son arrêté du 24 frimaire qui prohibe tout culte extérieur. Ils consistent en 27 livres 11 onces et demi; on y a joint la décoration militaire du c^o Castellane remise à la municipalité le 22 Xbre (vieux stile).

Enfin, les citoyens viennent de donner des nouvelles preuves des sentiments qui les animent, en envoyant au district, 150 chemises, 140 livres de charpie, 20 paires de bas, et 6 paires de guêtres pour les défenseurs de la patrie : il existe aussi une souscription pour 50 paires de souliers qui seront également fournis, dès qu'on aura reçu la matière nécessaire.

C'est au zèle et aux invitations de la Société populaire, que sont dus ces actes multipliés et toujours renaissants de patriotisme. Elle peut se glorifier aussi de posséder dans son sein, des citoyens connus dans toute la République, qui insensibles aux menaces et à tout sentiment de crainte, ont par leur énergie et par leur inébranlable fermeté, opposé le département de la Drôme aux efforts des Lyonnais et Marseillais coalisés, et sont parvenus par là, à sauver le Midi de la France.

Citoyens législateurs, recevez l'expression de notre reconnaissance sur vos utiles et glorieux

travaux, préparés par la vigilance et l'activité du Comité de salut public; continuez tous, des fonctions aussi importantes; conservez votre énergie et faites tomber les têtes coupables. Nous exécutons la royauté, nous abhorrons les tyrans, nous jurons une haine éternelle aux aristocrates. N'abandonnez donc point le poste où la confiance publique, vous a si justement appelé : de là dépendent le salut de la République et la régénération des nations soumises à l'empire du despotisme. Au surplus, Citoyens législateurs, nous adhérons à l'adresse de la Société populaire de Valence, du 1^{er} pluviôse, qui a été lue et adoptée à l'unanimité, dans notre Société. »

DELUBAR (*présid.*), FAVIER, ROCHER,
et tous les membres composant la Société.

35

Le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, envoie à la Convention le discours qu'il a prononcé le jour de la première décade qui a été célébrée dans cette commune, et annonce qu'il a été le premier à présenter du salpêtre de sa fabrication au district.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[*Extrait des délibérations du distr.; 1^{er} ventôse II*] (2).

« Le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, se présente. Il dépose sur le bureau un plat qui contient du salpêtre qu'il a extrait et lessivé lui-même. Je vous apporte, a-t-il dit, de cette matière précieuse qui doit servir à foudroyer les tyrans et consolider la république. Puisse cette légère preuve de mon zèle être agréable à ma patrie; puisse-t-elle être bientôt imitée par tous les bons citoyens.

Le président donne des éloges à l'activité patriotique du citoyen Denesle, qui le premier dans la commune a rempli cette tâche civique, et l'invite à la séance. Signé au registre : Clément (*présid.*), H. Barbault (*secrét.*).

P. c. c. : H. BARBAULT.

Les représentants du peuple en séance à Poitiers ne peuvent que donner les plus grands éloges aux talents et aux vertus civiques du citoyen Denesle. [*Poitiers, 6 vent. II*].

BRIVAL, INGRAND. »

[*P.-V. de la séance de la Sté popul. du 10 niv. II*] (3).

A l'ouverture de la séance, qui a eu lieu dans la nouvelle salle du Collège, le président a donné lecture de l'ordre du jour qui contenait la nomenclature des discours, des chansons et des noms de leurs auteurs. Duclos avoit la parole, mais n'ayant pas paru, le citoyen Defaux est monté à la tribune, et a prononcé un discours sur l'origine des gouvernements. Dollé a

(1) P.V., XXXV, 55. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) D XXXVIII 3, doss. 39.

(3) D XXXVIII 3, Broch. in-8°, 15 p.